



Dossier de consultation 1

Intitulé :

Travaux de restauration de gestion des habitats :
arrachage et abattage/débroussaillage de saules – 2020 (51)

Maîtrise d'ouvrage :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
Contact : responsable projet
Antenne de Châlons en Champagne
Tel : 03 26 69 12 39 – Mél : jwendling@cen-champagne-ardenne.org

Date limite de réception des devis :

29-08-2019

Réf. Action : 20-RAD_51REU

Cahier des charges pour consultation

Référence interne :	20-RAD_51REU
Intitulé et typologie du site	Réserve Naturelle du Marais de Reuves : Travaux de restauration de gestion des habitats, arrachage et abattage/débroussaillage de saules – 2020
Localisation du site	Département : 51 Commune : Reuves Réserve Naturelle du marais de Reuves
Interlocuteurs	Jessica WENDLING, chargée de projets
Cartes	2 cartes dans le document (localisation du site et secteur d'intervention)
Annexes	Non
Date réalisation document	29/08/2019



**Conservatoire
d'espaces naturels
Champagne-Ardenne**

Siège administratif

9, rue Gustave Eiffel
10430 ROSIERES-PRES-TROYES
Tél. : 03-25-80-50-50 - Fax : 03-25-80-50-51
E-mail : secretariat@cen-champagne-ardenne.org

Antenne départementale de la Marne

30, Chaussée du Port
51 000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03-26-69-12-39
E-mail : jwendling@cen-champagne-ardenne.org

1.	Contexte de l’opération.....	2
2.	Consistance générale des travaux, calendrier prévisionnel et périodes des travaux	4
a.	Conditions de mise en œuvre.....	5
b.	Suivi du chantier et prescriptions techniques	8
c.	Informations complémentaires	8
3.	Candidature	9
a.	Principaux critères de sélection	9
b.	Réponse à l’Offre.....	9
c.	Modalités d’envoi des offres	9
4.	Tableau récapitulatif des travaux à réaliser	10

1. Contexte de l'opération

Les Marais de Saint-Gond constituent un type de milieu très raréfié. En effet, de telles tourbières alcalines plates comptent parmi les milieux biologiques qui ont le plus régressé dans la région du fait de leur exploitation ou de leurs modifications (assèchement, drainage, mise en culture...).

L'intérêt écologique de la réserve naturelle régionale est reconnu puisqu'il est inclus au sein de divers périmètres : ZNIEFF « Marais de Saint-Gond », ZICO, Site Natura 2000 « Marais de Saint-Gond », Zone humide prioritaire du SDAGE Seine-Normandie.

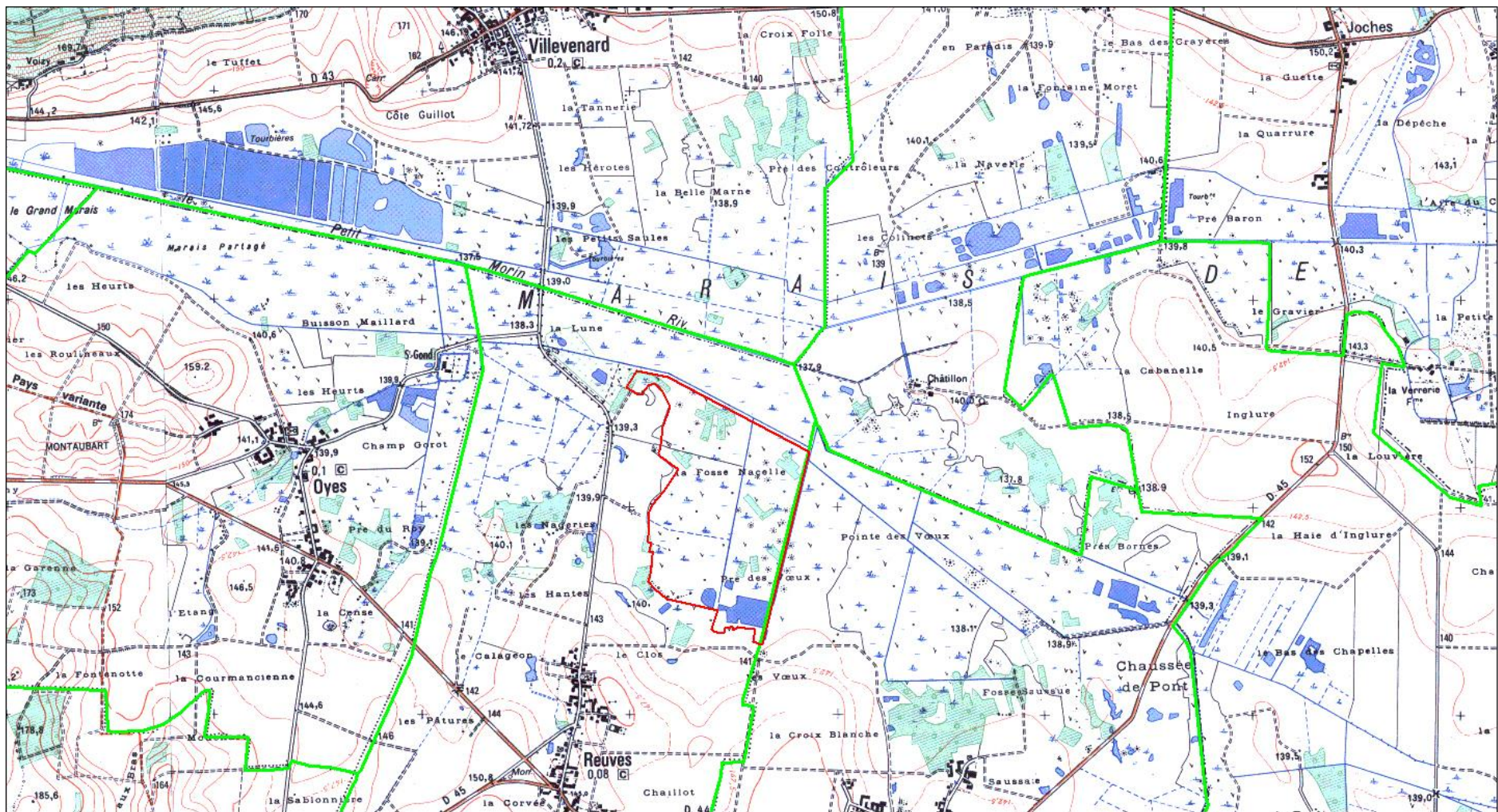
Le Conservatoire s'efforce sur les Marais de Saint-Gond de préserver ce patrimoine naturel remarquable en lien avec les autres acteurs locaux et dans le cadre de stratégies de sauvegarde (Natura 2000, Life Tourbières, RNR...).

Le Conservatoire est gestionnaire de la réserve naturelle régionale, propriété de la commune de Reuves. **Ainsi le conservatoire devient la structure gestionnaire pour la restauration, l'entretien écologique et la valorisation de cette zone humide remarquable.**

Les projets de travaux ont pour objectifs de restaurer le marais et d'améliorer la qualité écologique du site (habitats et espèces floristiques et faunistiques).

Les travaux compris dans ce cahier des charges sont définis sur l'année 2020 et ils consistent **en un arrachage et abattage/débroussaillage de saules.**

Ce présent cahier des charges, en complément des cartes de travaux, énumère les clauses particulières (date, années d'intervention...) à respecter pour mettre en œuvre les travaux dans les meilleures conditions et pour répondre aux objectifs attendus du propriétaire, des gestionnaires et des prescriptions du document d'objectifs du site.



Carte 1 Localisation de la Réserve naturelle du marais de Reuves

2. Consistance générale des travaux, calendrier prévisionnel et périodes des travaux

Les travaux à réaliser (détaillés dans la partie 2):

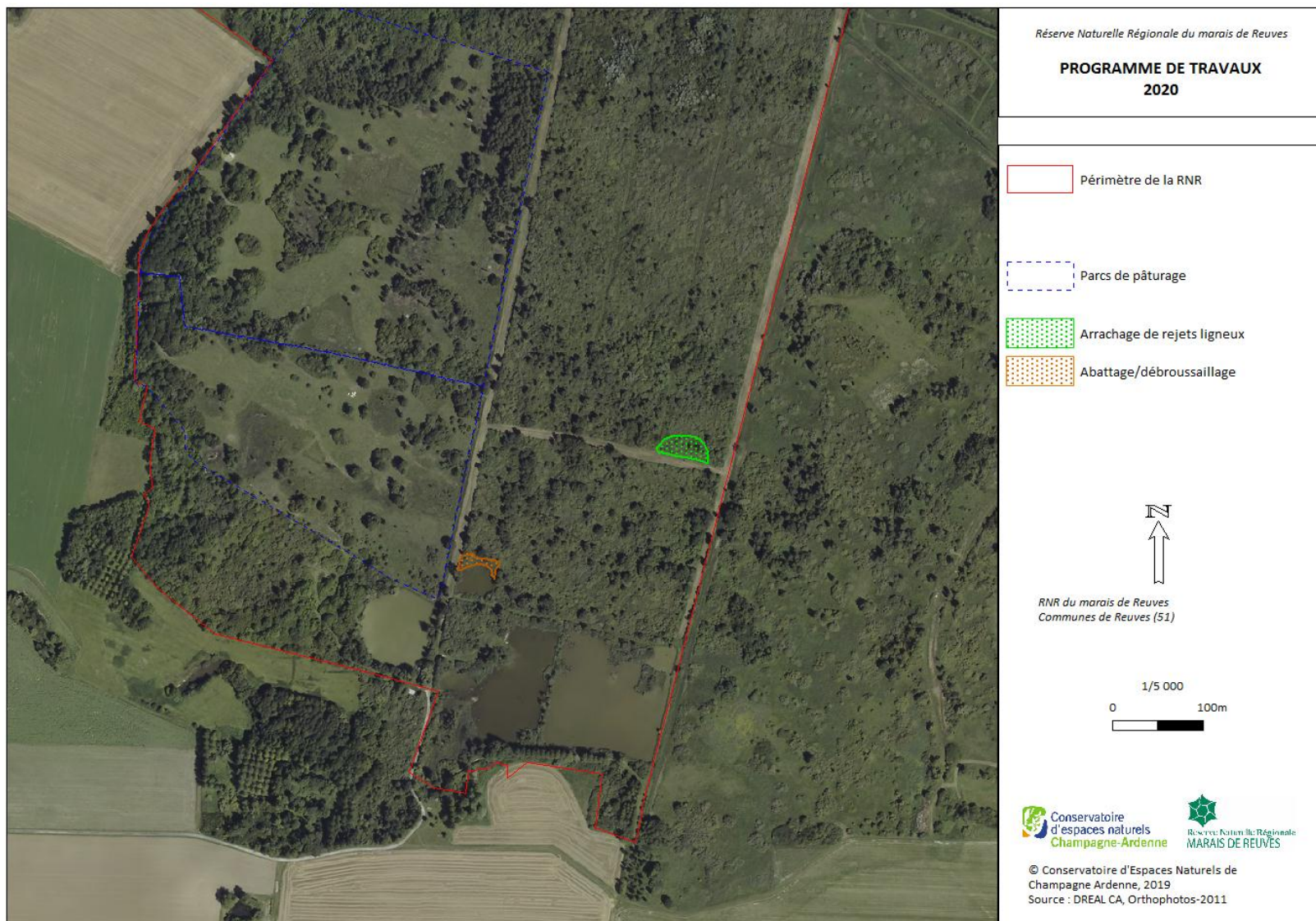
LOTS	Opérations	Surface (ha)	Réalisation	2020
LOT 1	Arrachage de ligneux	≈ 0,1ha	Août – mi-septembre	x
LOT 2	Abattage/débroussaillage de ligneux	≈ 0,04 ha	Août – mi-septembre	x

a. Conditions de mise en œuvre

La **carte n°2** localise les secteurs de travaux.

LOT 1 Arrachage	
<u>Objet des travaux :</u> Arrachage de saules : - Améliorer l'état de conservation du marais - Maintenir la surface du milieu ouvert	<u>Surface totale</u> ≈ 0,1ha
<u>Année (s) d'intervention</u>	2020
<u>Période d'intervention</u>	Août- mi-septembre
<u>Clauses techniques :</u> - Arrachage de saules et autres ligneux (bouleaux,...) à la pelle hydraulique « marais » ou avec tout autre matériel adapté à la fragilité des sols tourbeux ; La quantité de saules à arracher est à déterminer lors de la visite sur site ; Le candidat tiendra compte du caractère hydromorphe du sol et proposera des modalités d'intervention qui limiteront l'impact des travaux sur le sol (à bien détailler dans la proposition). - Les rémanents seront mis en tas sur des zones définies par le CENCA (lors du lancement des travaux). Ces zones se situeront sur des secteurs à moindre sensibilité écologique. Si les rémanents sont brûlés, le candidat devra respecter les conditions de l'AP d'autorisation des feux de plein air. - Il est également demandé au prestataire de proposer une option de valorisation des rémanents. - Tous les détritus trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site ; - Les travaux seront réalisés selon les règles de l'art et doivent respecter les normes de sécurité et d'environnement (pas de produits phytocides, phytosanitaires... durant toute la durée du chantier,...) ; - Le matériel doit être nettoyé avant l'entrée du site et après l'opération afin d'éviter la colonisation d'espèces exotiques envahissantes. ; - La sécurisation du chantier est à la charge du prestataire, il prendra les précautions réglementaires pour la mise en sécurité. Le prestataire interdira au besoin l'accès au chantier. - Une durée estimative des travaux sera à indiquer dans le devis.	

LOT 2 Abattage/ débroussaillage	
<p>Objet des travaux : Ce débroussaillage des rejets ligneux et arbustes est réalisé dans le but :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de maintenir la surface du milieu ouvert, - de conserver les conditions édaphiques et les conditions de développement de la végétation du marais et des espèces patrimoniales. 	<p>Surface totale ≈ 0,04ha</p>
Année (s) d'intervention	2020
Période d'intervention	Août à mi-septembre
<p><u>Clauses techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Abattage et débroussaillage manuel afin de supprimer les rejets ligneux et la végétation arbustive ; - Travaux à réaliser lorsque le marais présente des conditions d'accès possible (période d'étiage) ; - Le candidat tiendra compte du caractère hydromorphe du sol et proposera des modalités d'intervention qui limiteront l'impact des travaux sur le sol (à bien détailler dans la proposition) ; - L'abattage d'un arbre ou d'un buisson devra se faire au plus ras du sol et horizontalement (jamais en biseau). - Les rémanents mis en tas sur des zones définies par le CENCA (lors du lancement des travaux). Ces zones se situeront sur des secteurs à moindre sensibilité écologique. - Il est également demandé au prestataire de proposer une option de valorisation des produits de coupes. - Tous les détritus trouvés sur les secteurs d'intervention devront être ramassés et exportés du site. - Les travaux seront réalisés selon les règles de l'art et doivent respecter les normes de sécurité et d'environnement (pas de produits phytocides, phytosanitaires... durant toute la durée du chantier,...) ; - Le matériel doit être nettoyé avant l'entrée du site et après l'opération afin d'éviter la colonisation d'espèces exotiques envahissantes ; - La sécurisation du chantier est à la charge du prestataire, il prendra les précautions réglementaires pour la mise en sécurité. Le prestataire interdira au besoin l'accès au chantier. - Une durée estimative des travaux sera à indiquer dans le devis. 	



Carte 2 Programme de travaux d'arrachage et abattage/débroussaillage de saules

b. Suivi du chantier et prescriptions techniques

Une visite de lancement de chantier sera réalisée pour rappeler les consignes. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire. Des visites régulières seront réalisées lors des travaux en phase chantier afin de constater l'état d'avancement du chantier, vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges, et repréciser les consignes et les secteurs d'intervention en tant que de besoin, et enfin de réceptionner le chantier.

Le prestataire prendra des **précautions règlementaires pour sécuriser le chantier** pendant la durée des travaux et en **interdira au besoin son accès**. Si des dégâts sont constatés, ils seront restaurés par le prestataire à ses frais et sans délais.

Le prestataire proposera un **itinéraire de valorisation** des produits de coupes.

c. Informations complémentaires

Les cartes, schémas et documents apportent des renseignements de localisation des prestations. Cependant, ces éléments graphiques ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La **prise en compte des réalités naturelles est primordiale** pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

Le Conservatoire reste à la disposition des prestataires consultés pour tout renseignement ou informations complémentaires (cf. contact en page de couverture du dossier).

Il est bien rappelé que cette sollicitation ne constitue en aucun cas un engagement du Conservatoire d'engager ces différents travaux, leur mise en œuvre étant dépendante de l'obtention de subventions publiques.

3. Candidature

a. Principaux critères de sélection

Le Conservatoire examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du prestataire en se concentrant sur les points suivants :

- L'expérience du prestataire pour ce genre de travaux
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé
- Le coût de la prestation

b. Réponse à l'Offre

L'Offre devra comporter :

- Le présent cahier des charges signé et le tableau récapitulatif coché.
- La proposition financière détaillée mentionnant les références des opérations et le nom du site.

c. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par courrier électronique ou postal, au Conservatoire au plus tard le 29/08/2019 :

Adresse postale :

Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne
A l'attention de Jessica WENDLING
30 Chaussée du Port CS 50 423
51035 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex
jwendling@cen-champagne-ardenne.org

4. Tableau récapitulatif des travaux à réaliser

Secteurs	Opérations	Surface (ha)	Réalisation	A cocher par le prestataire
LOT 1	Arrachage des Saules	≈ 0,1	Août – mi-septembre	<input type="checkbox"/>
LOT 2	Abattage et débroussaillage	≈ 0,04	Août – mi-septembre	<input type="checkbox"/>

Je déclare avoir pris connaissance de la nature et des conditions relatives aux travaux de la RNR du marais de Reuves situé à Reuves pour la période

NOM Prénom

Signature